

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 007-200039808-20250527-2025_05_004-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 27 mai 2025

Convocation du 20 mai 2025

N° 2025_05_004

Objet : Administration Générale - Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du « Bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône » – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Le 27 mai 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VAGNAS, salle de séminaire, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Gérard MARRON, Max DIVOL

Pouvoirs : Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Nadège ISSARTEL

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-5 et suivants relatifs aux Commissions Locales de l'Eau (CLE),

Vu l'arrêté préfectoral du Gard n° 30-2025-02-02-00001 en date du 20 février 2025, portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du « Bassin de la Cèze et de petits affluents du Rhône »

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la communauté au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de ladite Commission Locale de l'Eau,

Considérant la candidature de Richard ALZAS,

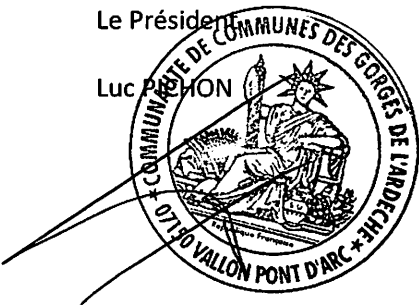
Le Conseil communautaire, après discussion et délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Richard ALZAS en qualité de représentant de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, au sein de la Commission Locale de l'Eau, collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé.

Le Président

Luc PICHON



La Secrétaire de séance

Nadège ISSARTEL